- INFORMATIONS - INFORMATIONS -

Possédez vous une flore Fournier?

La SNPN (Société Nationale de protection de la nature) recherche pour ses animateurs, des "Flore de Fournier" dans leur ancienne édition (un volume). Si la vôtre ne vous paraît plus indispensable, contactez nous au 707.31.95 ou bien
SNPN 57 Rue Cuvier
75005 PARIS

Hiver difficile pour les Oies cendrées

Par suite de la grande sécheresse qui a sévi toute cette année en Espagne, la population d'oies cendrées hivernant en Andalousie dans les marismas du GUADALQUIVIR a dû supporter des conditions difficiles qui l'ont poussé à abréger son séjour en Espagne et à faire des haltes de durée anormalement longue dans notre pays, à la fin de l'hiver dernier.
La situation ne s'est guère améliorée depuis, aussi est il à craindre que l'hivernage soit écourté de la même manière cette année, les oies ne trouvant pas une nourriture suffisante en Andalousie.
Cette population déjà soumise à rude épreuve devra alors subir le feu des chasseurs français qui ne manqueront pas d'opérer comme l'an passé des prélèvements intolérables dans de telles conditions.
(Communiqué SNPN)

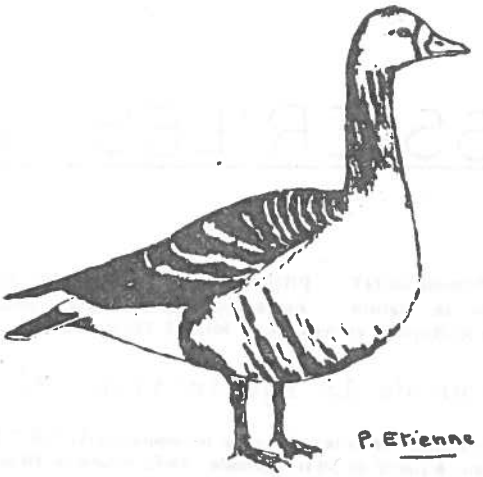
Toutes les oies sauvages protégées en Belgique

Les Oies rieuses et cendrées ne figuraient déjà plus sur la liste des espèces pouvant être tirées en 1980 dans les régions Bruxelloise et Wallone. Seule la région Flamande en autorisait la chasse, mais seulement du lever du soleil jusqu'à 10 heures du matin (et ceci afin d'octroyer à ces oiseaux migrateurs un maximum de tranquillité sur les terrains de nourrissage). A présent toutes les oies sont protégées en Belgique.

Chasse: A la demande des chasseurs M. Michel Crepeau réduit la durée de la campagne 1981 1982 dans certains départements

Dans une lettre adressée, le 23 Septembre aux chasseurs de Picardie M. Michel Crépeau, Ministre de l'environnement, indique qu'il a reçu de nombreuses demandes de modification des dates de la campagne 1981 - 1982. L'ouverture générale est fixée au 27 Septembre dans la plupart des départements des régions concernées.
Après avoir relevé que les peuplements en gibier sont assez satisfaisants, SAUF POUR LES PERDRIX, M. Crépeau constate qu'il est impossible de prendre des mesures généralisées d'autant plus qu'elles contribueraient à priver ceux qui ont réussi à maintenir des populations suffisantes du résultat de leurs efforts. Aussi, les dates ne sont modifiées que dans les départements où les responsables cynégétiques l'ont demandé aux autorités préfectorales. Dans ce cas, l'ouverture est retardée au 4 Octobre si elle était antérieure et la clôture est ramenée au 15 Novembre si elle était postérieure.

M. Crépeau termine sa lettre en soulignant qu'il suivra avec intérêt les initiatives locales prises par les chasseurs en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage, montrant ainsi qu'ils assument complètement la responsabilité de leur activité.



Une réserve naturelle à St Quentin

Par décret du premier ministre en date du 5 Octobre et publié au Journal Officiel du 8 Octobre, une réserve naturelle a été créée au coeur de la ville de St Quentin. Les "Marais d'Isle" sont désormais protégés en raison de leur flore et de leur faune qui offrent un milieu exceptionnellement riche. La flore compte 130 espèces dont certaines, telle la ciguë vireuse, sont rares. Les oiseaux comptent 50 espèces nicheuses, de nombreux migrateurs, ainsi que des hivernants parfois nombreux (300 canards). IL faut ajouter l'observation de migrateurs rares qui fréquentent parfois ce site.
Cette création est intervenue après de longues procédures au cours desquelles diverses associations s'étaient constituées en comité de défense. Serge Boutinot, conseil-ler biologiste de l'Aisne n'a pas ménagé sa peine dans les démarches qui ont abouties à la création de cette réserve. On peut visiter cette réserve accompagné d'un guide: les demandes sont à adresser à:
Mr le Député Maire de St Quentin
Hotel de Ville
02100 St Quentin
Précisez l'objet de la visite: Observation des oiseaux, des plantes, reconnaissance des fleurs, des arbres etc..... (voir l'article p. 30)

Une résolution demandant l'abolition de toute chasse sportive en Europe a été déposée sur le bureau de l'assemblée générale triennale de l'U.I.C.N. (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui se réunissait en Nouvelle Zélande en Octobre 1981. Cette résolution est l'oeuvre de diverses associations de pro-tection de la nature (Greenpeace Amis de la terre, SNPN pour la France, Institut Royal de Sciences naturelles et reserves naturelles et ornithologiques de Belgique etc)

Voici ce projet de résolution:

«NOTANT le nombre important de chasseurs amateurs dans la plu-part des pays d'Europe;
INFORMEE de la chasse intensive exercée sur les oiseaux migrateurs à travers la région mediterrané--enne aussi bien que le long des cotes ouest de l'Europe, qui réduit souvent à néant les effets positifs des mesures nationales de protection qui, par voie de conséquence, a des implications législatives internationales.

CONSCIENTE que la capture au filet de petits passereaux est encore pratiquée dans plusieurs pays d' Europe, précisément en Italie, en France, en Belgique et à Malte;

CONSCIENTE de l'incompatibilité qu'il existe entre, d'une part, les efforts faits en ce qui concer-ne la conservation des zones hu--mides, en particulier en matière d'habitats pour les oiseaux, et, d'autre part, la chasse intensive auquelle de nombreuses espèces de sauvagine sont encore soumises;

CONSCIENTE de la menace que constitue pour les équilibres écologiques l'introduction massive d'espèces souvent non indigènes introduction effectuée au seul bénéfice des chasseurs;

CONSIDERANT que la chasse peut constituer une nuisance pour le dérangement de l'environnement naturel qu'elle occasionne, et la contamination des chaînes alimen-taires par suite d'une pollution par le plomb.

CONSIDERANT que la chasse n'ayant pas pour mobile la subsistance peut seulement trouver sa justifi--cation dans une utilité écologi-_que reconnue scientifiquement

CONSIDERANT que la necessité et l' efficacité de la chasse sportive comme mesure de contrôle des populations n'ayant plus de préda--teurs naturels, dans la plupart des cas n'ont pas été démontrées par une analyse scientifique fondée sur les connaissances même insuffisantes, de la dynamique des populations;

L'assemblée générale de l'UICN,lors de sa 15e SESSION,à Christ church en Nouvelle-Zélande,des 11 au 23 Octobre 1981:
recommande que toute chasse sportive soit interdite en Europe,sauf si elle est absolument nécessaire en tant que mesure de gestion des populations de faune sauvage et de formuler des directives pour leur application pratique.»

Voici le contenu de ce projet de résolution qui fut rejeté après l' intervention du C.I.C. (Conseil International de la Chasse.)



BUDGET 1982 DE LA PROTECTION DE LA NATURE

La Protection de la Nature connaîtra une augmentation de 28,6% dans le projet 1982 du Ministère de l'Environnement.
Les grands axes de la politique suivie en ce domaine sont principale-ment constitués par:

-L'accentuation des créations de reserves naturelles.
-Un soutien accru aux parcs nationaux et un développement des activités génératrices d'emploi dans les parcs naturels régionaux et les zones périphériques des parcs nationaux.
-La mise en oeuvre d'opérations exemplaires de préservation et de gestion des milieux naturels.

La création des reserves naturelles doit être poursuivie,notamment en favorisant la mise en place de reserves volontaires,à la demande des propriétaires,et en développant un programme de réserves sur le domaine public et privé de l'Etat (forêts domaniales,terrains mimli-taires).Cette politique de création s'accompagnera d'un soutien aux associations de gestion du milieu naturel,en recherchant toute for-mule permettant d'assurer de façon contractuelle la gestion efficace des reserves.Un effort important sera cosenti pour résorber en 1982 le déficit de fonctionnement des parcs nationaux existants.
Parallèlement,l'achèvement de la mise en place de leurs structures sera entrepris.POur ce qui est des parcs en cours d'aménagement ou à l'étude,il s'agit de déterminer les meilleures modalités de protec-tion de la nature compte tenu des souhaits des populations locales.

Les parcs naturels régionaux constituent des organismes d'intervention et de gestion décentralisés.Ils poursuivront à ce titre la réalisation d'actions prioritaires définies localement et régionalement.Enfin,ils doivent devenir,avec les zones périphériques des parcs nationaux,des supports privilégiés de l'action lancée par le Gouvernement pour le développement économique des régions concernées,se traduisant particulièrement par la création d'emplois d'initiative locale,liés à la gestion des espaces naturels.

La préservation des milieux naturels constitue également une préoccu-pation majeure.L'année 1982 verra ainsi le démarrage d'un plan quinquennal de développement des ressources piscicoles,à l'occasion du renouvellement des baux de pêche.

De même sera élaborée une politique globale de protection des zones humides,par la mise en valeur du patrimoine naturel que constituent les écosystèmes aquatiques.

S'agissant de la préservation de la faune terrestre,l'accent sera mis sur les opérations de protection et de régulation des espèces menacées et sur le développement des inventaires d'espèces.
En outre une politique d'organisation rationnelle de la chasse,dans un cadre associatif,sera favorisée.

LA FEDERATION RHONES ALPES de protection de la nature présente un montage audio visuel sur le hérisson.Il comprend 76 diapositives,une bande son stéréo sur cassette,une brochure et un numéro de LA HULOTTE au sujet de cette petite bête "pleine de piquant(s)".Prix:450frs port compris FRAPNA Isère 4 Rue H. Berlioz 38000 Grenoble



ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

DESCOMBES R (1981) CES BETES MAL AIMEES
Rennes Ouest France,200 pages

Les premières pages de ce livre sont tout à fait séduisantes: l'auteur critique la chasse au lièvre en Septembre et souhaite la protection des espèces prédatrices du lapin de garenne,animal nuisible.Ce bon effet s'estompe dés que l'auteur traite des carnivores.A ce moment,tout en demandant la vie pour toutes les espèces (nuisibles y compris) R.Descombes donne la meilleure façon (la plus propre estime t'il)de détruire le Blaireau,in--dique les dimensions des piéges à fouine et les meilleurs moyens de détruire la Martre quand ces deux espèces prélèvent trop de "gibier".
Traitant des corvidés l'auteur écrit:"sachant leurs caractéristiques nous aurons bonne conscience pour les détruire".Quelques lignes plus loin il préconise le tir au fusil sur les nids de ces oiseaux. Il semble alors oublier que de temps à autre un rapace,dont il ne parle pas,s'approprie un de ces nids.
On ne peut passer non plus sur le peu de rigueur scientifique, l'auteur inventant diverses races de Putois en fonction du pelage, de la taille et du régime alimentaire.D'autre part,il est le seul à connaître le Hamster sur le bord de la Somme,alors que la limite de répartition de cette espèce s'arrête à l'est de la France (Alsace). Cette erreur est d'ailleurs compréhensible chez un auteur qui confond Loir et Lérot.Ce livre n'a au bout du compte aucune valeur.Il est l'oeuvre d'un chasseur qui ne raisonne qu'en terme de nuisibles et non nuisibles selon l'impact de chaque espèce sur le "gibier".Ouest France nous avait habitué à des publications plus sérieuses.

PATRICK TRIPLET